08 et 09 novembre 2018 à Strasbourg | 2 jours

Formation 2 jours à Strasbourg / dans le cadre de la formation longue DDQE Strasbourg

Aménagement et urbanisme durables

quels enjeux, quels retours d'expériences et quels outils pour assurer la transition écologique à toutes les échelles (îlot, quartier, ville, territoire) ?

>>> Développement durable et QEB

PROGRAMME & OBJECTIFS

1. Aménagement et urbanisme durables

- ✓ Intrication des enjeux planétaires du développement durable avec l'urbanisme et l'environnement
- ✓ L'AEU® en urbanisme opérationnel : étude de cas

Objectifs :

- s'approprier un argumentaire pour expliquer ce qu'est une démarche d'aménagement ou/et d'urbanisme durable à différents interlocuteurs

- connaître et comprendre les ressorts de l'AEU®

2. La démarche AEU® « Approche Environnementale de l'Urbanisme » en urbanisme de planification : une méthodologie et un outil d'aide à la décision

Facteurs : eau, déchets, énergie, transports, bruit, paysages, biodiversité et climat

- ✓ Étude de cas
- ✓ Revue de quelques quartiers durables européens pionniers

Objectifs :

- Connaître et comprendre les ressorts de la démarche AUE®

- S'approprier les outils de planification et d'urbanisme exploitables dans une démarche développement durable

- Acquérir une culture générale sur les quartiers durables européens

3. Du quartier durable à l'éco-quartier en France

- ✓ Revue de quartiers français
- ✓ Du bio-ilôt à l'éco-cité, présentation d'outils d'urbanisation

Objectifs :

- Acquérir une culture générale des réalisations de quartiers durables français

- Comprendre les leviers d'action qui ont permis la réalisation de ces projets

4. Etude de cas – exercice dirigé en sous-groupes

- ✓ Résumé des interactions du site sur le programme, et inversement
- ✓ Etude de cas dirigée en sous-groupes

Objectifs

- Développer et éprouver un argumentaire pour expliquer des prises de position en faveur d'un aménagement ou d'un urbanisme durable

- Proposer des solutions pour que le plan masse traduise une démarche durable intégrant toutes les cibles de la démarche AEU®

- Comprendre comment passer du programme au plan masse dans la perspective du durable

INTERVENANT

Christian CHARIGNON, Architecte urbaniste, co-fondateur associé et dirigeant de TEKHNÊ architectes (depuis sa création en 1991)

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentation power point - Exemples/échanges
Etude de cas concrets, exercices
> Les supports de cours seront remis aux participants

PUBLIC

Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés : architectes, urbanistes, paysagistes, programmistes, collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM, entreprises …

DUREE & LIEU

2 jours de formation soit 15 heures
Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 14h à 18h00
Lieu : ENSAS – Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg, *6-8 boulevard du Président Wilson 67000 Strasbourg*

TARIF & PRISE EN CHARGE

Tarif : **700 € HT** (*840 € TTC)*
***Tarif préférentiel** : inscription à 2 ou + : 600 € HT (720 € TTC)*

Formation prise en charge par les OPCA *(FIF-PL, Actalians, Fafiec, Constructys...)* et **éligible à l'obligation de formation** continue des architectes.

*Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs : Remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour **(soit 100%)***

CONTACT

Hélène LUDMANN - helene.ludmann@scop-les2rives.eu
À la Plage, 15 avenue du Rhin, 67100 STRASBOURG
Tél : 06 61 87 36 63 // www.scop-les2rives.eu
Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)
SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

FICHE D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription accompagnée du chèque de règlement à l'adresse suivante :
> Par courrier : Scop les 2 rives, 15, avenue du Rhin – 67100 STRASBOURG
> Par mail : helene.ludmann@scop-les2rives.eu
Et pour toute demande d'information complémentaire : Hélène LUDMANN, +33 6 61 87 36 63

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

STRUCTURE : _____

Adresse _____ CP _____ Ville _____

Nom de l'OPCA _____

EMPLOYEUR : NOM _____ Prénom _____

Fonction _____

STAGIAIRE :

NOM _____ Prénom _____

Fonction _____ Adresse e-mail _____

N° tél. _____ N° port. _____

Je souhaite m'inscrire à la formation _____

_____

Date : _____ Lieu : _____ Tarif TTC : _____ (ancien.ne stagiaire, le préciser)

☐ Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : _____ (nom et prénom)
☐ Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

Fait à _____ **Le** _____ **Signature**

Nous prendrons contact pour l'établissement de la convention de formation dès réception de cette fiche.

---

prises en charge au 1er janvier 2018

Formations courtes 1 à 7 jours
DD et Qualité environnementale des bâtiments
Thématiques classées prioritaires par les OPCA
Montants sous réserve d'acceptation du dossier par l'OPCA

Montants indiqués par journée de formation

LIBERAL, GERANT NON-SALARIE, AUTOENTREPRENEUR

Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Architectes, paysagistes, BET, économistes...	FIF-PL (remplir la demande sur le site netcoca.fifpl.fr)	350 € / jour (dans la limite de 1400 € / an / professionnel)
Chefs d'entreprise artisanale	FAFCEA (remplir la demande sur le site www.fafcea.com)	28h / heure, soit 210 € / jour (dans la limite de 100 heures / an / professionnel)
Toutes professions (Hors auto-entrepreneuriat > en cumul du FIF-PL et du FAFCEA	Ouverture possible d'un **crédit d'impôt** (codifié à l'article 244 quater W du. CCI)	9,80 € / heure dans la limite de 40h / an Soit 74 € / jour de formation (pour télécharger les documents : http://www.architectes.org/actualites/le-credit-d-impot-finance-la-formation)
Autres professions : nous contacter		

SALARIE (plan de formation)

Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Agences d'architecture (sont concernés : les salariés en vue d'une installation à titre libéral, gérants associés (SAS, SARL...), les architectes salariés, les salariés soumis d'architectes, aux économistes, paysagistes, dessinateurs d'agences, performances, etc.	Actalians (remplir la demande sur le site www.actalians.fr)	*Prise en charge des frais pédagogiques : 200 € / jour (max 5 jours) *Prise en charge du salaire : forfait 84 € / jour *Prise en charge des frais annexes : - déjeuners (max 15€ /jour) - nuitées et dîners lors du voyage d'étude (max 85 €/jour) - déplacements : 0,25 € / km > Soit total 284 € / jour + frais
BET, économistes, paysagistes	FAFIEC (remplir la demande sur le site www.fafiec.fr)	Prise en charge jusqu'à 100% (montants selon effectif) * entreprises de - de 11 salariés : 2 400 € max. * entreprises de 11 à 24 salariés : 2 500 € max. - PLAN TPE/PME : fonds spéciaux pour les entreprises moins de 49 salariés (20 000 €, commission spécifique) * entreprises de 25 à 41 salariés : 3 500 € max. * entreprises de 42 à 49 salariés : 5 000 € max. * entreprises de plus de 50 salariés : 6 000 € mini.

© Scop les 2 rives

Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCA.
Le détail des montants est téléchargeable ici

Quel est mon OPCA ?
☒ Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL
☒ Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS
☒ Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA
☒ Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS
☒ Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie…) et d'agence de paysage : FAFIEC
☒ Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS
☒ Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations… : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt** formation mobilisable